

## Dispense médicale d'EPS (dès 15 jours)

La dispense médicale d'EPS est à remettre au titulaire de classe avec le certificat médical, uniquement en cas de dispense d'une durée supérieure ou égale à 15 jours.

Les parents de \_\_\_\_\_ (Nom) \_\_\_\_\_ (Prénom) \_\_\_\_\_ (Classe) autorisent leur enfant à ne pas venir en cours d'éducation physique pendant la durée du certificat et à rentrer à la maison. Il sera ainsi sous la responsabilité des parents.

Date \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_